



Paris, le 9 décembre 2017

Mouvement Social au sein de Momentum !

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons porté vos revendications à la direction le 26 mai et le 10 novembre. Après une réunion en juin qui n'a abouti à aucune solution pérenne, nous avons attendu jusqu'au 7 décembre pour obtenir une réunion et des réponses de Monsieur David Cheeseman notre Directeur Général et représentant des actionnaires. La direction renouvelle sa demande de contreparties avec de la souplesse sur des règles du décret.

Ci-dessous les réponses de la direction aux revendications :

Lors d'une période de test de 3 mois, les objectifs suivants sont pris :

Retour à un rythme majoritaire 2 jours de travail / 2 jours de repos.

La direction répond :

Lors d'une période test, les objectifs sont les suivants : une cible de 60 % du roulement en 2/2 pour un salarié à temps plein. Le 2/2 s'entend comme un enchaînement de 4 jours organisés en « 2 trains suivis de 2 repos » ; étant entendu que cette moyenne ne peut être garantie équitablement sur les plannings individuels.

Vous noterez que la direction ne parle pas d'engagement mais d'objectifs (un objectif pouvant ne pas être atteint, un engagement doit être accompli...)

Nous ne demandons pas 60% de moyenne qui « ne peut être garantie équitablement sur les plannings individuels » (ce qui est déjà plus ou moins le cas actuellement) mais 70% de moyenne minimum garantie pour tous !

L'application de la Directive Européenne 2005/47/CE du Conseil du 18 juillet 2005 qui prévoit que : « *Le repos journalier à la résidence est d'une durée minimale de douze heures consécutives par période de vingt-quatre heures.* »

La direction répond :

Planification d'une moyenne de 80% de repos quotidiens d'une amplitude de 12 heures, en lieu et place des 11 heures de repos quotidien prévues par le décret applicable au sein de l'entreprise.

80% de repos de 12h est déjà plus ou moins appliqué au sein de notre société. La Directive est applicable à 100% pour tous les travailleurs à bords des trains en Europe, c'est d'ailleurs le cas chez Eurostar. Nous demandons l'application de la Directive immédiate et sans conditions.

Deux réserves bureau par jour avec une réserve matin et une l'après-midi.

La direction répond :

Planification d'une réserve (à partir du 9031) du mercredi au vendredi ;

Planification d'une réserve (à partir du 9005 ou 9007) du lundi au mardi ;

Remise en place de la position renfort sur des trains ciblés.

La direction répond :

D'accord pour apporter un renfort au Bar des trains E320 lors des périodes hautes, en particulier départs, retours de vacances et ponts. Trains 9018/9022/9024 et 9031.

Sans attendre le début de la période de test, des renforts seront prévus sur les trains 9018/9022/9024 et 9031 le 22 et le 23 décembre 2017 de même que le 6 et le 7 Janvier 2018.

Nous demandons que par le biais de la commission planning les salariés soient consultés sur la désignation des trains avant chaque sortie de roulement.

La titularisation de 3 Chefs de Cabine en attente depuis 2012 et 3 CDI agents pour remplacer les départs des derniers mois.

La direction répond :

Contrat à durée déterminée pour des CC : Une étude sera effectuée au terme de la pose des congés payés d'été 2018 pour évaluer l'opportunité de proposer des CDD de Chef de Cabine pour renforcer les périodes estivales...

L'embauche d'un salarié au service RH pour faire face à la surcharge de travail inhérente à la gestion RH du Lounge et au nouveau contrat du prestataire de paye.

La direction répond :

NON, même pour un poste à temps partiel car Kernel va être paramétré pour faciliter la tâche du service.

Nous allons surveiller cela de près avec curiosité, car depuis ses débuts, Kernel n'a été synonyme de régressions pour les salariés...

La sortie anticipée des plannings des salariés à temps partiel et à temps plein avec le même délai de prévenance à 21 jours.

La direction répond :

Nous nous engageons à sortir les plannings des salariés à temps partiel de manière anticipée à J-12 et au plus tard à J-10.

La comptabilisation à 100% des heures de coupure à Londres dans l'amplitude où le retour à des coupures de 4 heures maximum.

Pas de réponse.

La planification d'un repos double sur samedi-dimanche une fois par roulement.

La direction répond :

Planification de 3 week-ends (samedi / dimanche) sur les 3 roulements par salarié à temps plein.

La pérennisation des deux allers/retours Eurostar par salarié et pas an.

La direction répond :

Billets gratuits Eurostar : une réunion avec le Conseil d'Administration est prévue le 12 décembre prochain lors de laquelle Monsieur CHEESEMAN s'engage à solliciter l'obtention de 2 billets gratuits d'Eurostar par collaborateur.

Même si David Cheeseman s'est montré optimiste sur l'issue, cela ne remplace pas les billets de 2017 et ne pérennise pas l'obtention des billets gratuits.

La fin de l'utilisation anarchique des réserves (Repiquages, coupures négatives, etc...).

La direction répond que les textes ne sont pas précis, qu'elle en a donc le droit... **No comment !**

Nous demandons une prime de fin d'année de 150 euros (pour compenser les billets gratuits 2017). Pas de réponse.

Les conditions de travail n'ont fait que se détériorer et la direction depuis son arrivée ne cesse de revenir sur nos acquis. Votre analyse, comme la nôtre ne nous donne pas d'autre possibilité que d'exprimer notre mécontentement sans plus attendre par un mouvement social.

Les Organisations Syndicales CFDT, CGT et FO